



Note sur la population de dentistes en Belgique et leur répartition sur le territoire.

Introduction

Voici les conclusions que l'on peut tirer des chiffres qui nous ont été fournis via deux questions parlementaires écrites au Ministre de la santé publique et des affaires sociale sur l'actuel état de la population de dentistes en Belgique. D'après ces chiffres, nous pouvons évaluer la pertinence de la planification de l'art dentaire telle qu'organisée actuellement par le gouvernement fédéral.

D'un point de vue global, rappelons qu'une étude de l'École de santé publique de l'UCL parue en avril 2005 atteste que si les quotas actuels (140 par ans) sont maintenus, la population de dentistes pourrait baisser de 12 à 27 % en Communauté française d'ici 2020 et de 33 à 57% d'ici 2050. Cette étude atteste également que la population en Communauté française est similaire à celle de la Communauté flamande. Donc, l'argument du dépassement flagrant en Wallonie invoqué par certains pour justifier la planification ne tient pas la route pour ce qui est de la dentisterie.

Résultats

Il y aurait 9492 dentistes en Belgique. Si on considère que la population belge compte 10 300 000 habitants, la proportion est de 1 dentiste pour 1085 habitant.

Parmi les 9492 dentistes, 4 ont moins de 20 ans et 80 entre 20 et 24 ans. En sachant qu'on ne sort pas de ces études avant 6 ans d'université plus la spécialisation, force est de constater que ces chiffres sont quelque peu erronés. Dans le même ordre d'idée, 11,5% de la population de dentistes a plus de 65 ans, c'est à dire 1092 praticiens tout de même.

Ce qui revient à dire qu'en Belgique, nous pouvons raisonnablement compter 1 dentiste pour 1239 habitants. S'il n'existe que peu de points de comparaison en dentisterie, il nous paraît logique d'établir un parallélisme avec la médecine générale pour laquelle la majorité des économistes de la santé préconisent 1 médecin généraliste pour 1000 habitants.

Parmi les dentistes praticiens, 71% sont des femmes et travaillent pour la plupart à temps partiel.

Le pic de la population se situe dans les tranches d'âge de 40 et 50 ans et représente 36,2% de la population. Si les quotas sont maintenus et que l'on considère qu'ils partiront tous d'ici 20 ans, le secteur perdra 638 travailleurs, à savoir 6% de l'actuelle population de dentistes. Cette constatation va dans le même sens que les conclusions de l'École de santé publique de l'UCL : si l'on maintient les quotas, le secteur risque de crier à la pénurie. Mais peut-être pouvons-nous espérer que, à l'instar des médecins, la commission de planification rendra un avis en faveur d'une hausse des quotas.



Dans les chiffres bruts, les mêmes problèmes qu'en médecine sont constatés : les endroits les plus défavorisés et les plus éloignés ont moins de dentistes que d'autres régions plus favorisées.

Nous avons volontairement modulé l'offre de dentiste brute en fonction de l'âge, supprimant les praticiens ayant plus de 65 ans et ce, sans tenir compte des éventuelles fausses pratiques du côté des tranches d'âge particulièrement jeunes, vu leur présence très modeste (0,88% de la population). En rouge les endroits où le nombre d'habitants par dentiste dépasse la moyenne nationale corrigée.

Ville	Nombre de Dentistes total	Nombre de dentistes de +65ans	Nombre de dentistes par habitants	Nombre de dentistes de - 65ans par habitants
Mons	53	13	1/1719	1/2277
Frameries	12	1	1/1720	1 /1877
Dour	7	0	1/2393	1/2393
Charleroi	100	20	1/2004	1/1256
Châtelet	8	5	1/4552	1/12137
Courcelles	13	1	1/2276	1/2465
Liège	191	59	1/965	1/1397
Herstal	25	7	1/1457	1/2023
Arlon	23	3	1/1022	1/1279
Durby	14	1	1/721	1/777
Bastogne	9	2	1/1550	1/1994
Namur	109	15	1/970	1/1125
Gembloux	16	1	1/1323	1/1411
Ottignies	29	4	1/989	1/948
Waterloo	76	7	1/381	1/409
Lasne	43	10	1/319	1/416
Audergem	47	2	1/618	1/645
Etterbeck	58	12	1/708	1/892
Molenbeek	41	6	1/1858	1/2177
Saint-Josse	13	1	1/1775	1/1923
Woluwé saint lambert	96	15	1/492	1/584

Ceci n'est évidemment pas une étude exhaustive de toutes les communes classées par développement socio-économique, mais bien une comparaison de ville sentinelle, à notre sens révélatrice d'une tendance générale.

En ce qui concerne les chiffres du nombre de spécialistes, la Belgique compte globalement 80 parodontologues (55 en Communauté flamande et 25 en Communauté française)



et 311 orthodontistes (182 et 129). Sur base de ces données, nous pouvons affirmer que la sacro-sainte clé 60-40 entre communautés est plus ou moins respectée. En fait, on constate même un léger dépassement en Flandre pour la parodontologie. En orthodontie, elle est respectée à quelques unités près. Mais les « pseudo-dépassements » wallons avaient déjà été démentis par l'étude de l'École de santé publique de l'UCL.

Malheureusement, nous ne pouvons tirer aucune conclusion sur la répartition des spécialistes, les SPF santé refusant de fournir ces informations et ce, pour des raisons de respect de la vie privée des travailleurs (vu leur faible nombre, ils pourraient facilement être retrouvés).

Conclusions

Comme plusieurs études l'ont démontré pour la médecine, la répartition sur le territoire des professionnels de la dentition n'est absolument pas adéquate. Les régions aisées de Bruxelles et du Brabant wallon sont bien occupées par les dentistes tandis que les régions plus défavorisées sont visiblement beaucoup moins attractives... De plus, au moins une étude atteste qu'au niveau global, le nombre de dentistes diminuera drastiquement suite aux mesures de quotas fédéraux.

Pour toutes ces raisons, nous pouvons conclure que le numerus clausus en dentisterie présente les mêmes désavantages que celui en médecine. Il amène aux mêmes lacunes sur le terrain et est tout aussi injuste pour les étudiants, entraînés sur une voie de garage lorsqu'ils sont exclus.

Justement, du point de vue des étudiants, les cohortes sont assez consternantes. En effet, les modifications successives des mesures limitant l'accès aux études ont fait en sorte que les étudiants actuellement entre la deuxième bac et la 3^e licence seront sélectionnés en fin de parcours (situation en tout point identique à ce qui se passe en médecine). Les dépassements sont assez préoccupants, en témoigne le tableau ci-dessous. Rappelons que seulement 56 francophones par an sont autorisés à pratiquer leur art.

Total d'étudiant inscrit pour la CFWB en octobre 2005.

Dent 11	247
Dent 12	123
Dent 21	77
Dent 22	60
Dent 23	71

(Notez que le décret du premier juillet 05 instaure un filtre après la 1^{er} limitera l'impact de cette année-là dans les dépassement de ces 6 prochaines années.)

Donc on peut s'attendre à ce que des étudiants soient rejetés du système soignant dès cette année.

En fonction des résultats obtenus dans les différentes évaluations ci-dessus, on peut légitimement commencer évaluer la pertinence d'adapter la proposition de planification médicale alternative à la dentisterie et de porter cette revendication au niveau fédéral et communautaire. Et ce, afin de trouver rapidement un compromis avec tous les acteurs de terrain et ainsi drastiquement améliorer la qualité de vie des étudiants.